

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 mars 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mars 2021**

**2021 V.79** Vœu relatif à la préservation du réservoir de Grenelle comme espace de biodiversité.

-----

**Le Conseil de Paris,**

Considérant la suppression de l'alimentation en Eau Non Potable des Réservoirs de Grenelle situés entre les rues Yvart et Abbé Groult,

Considérant que les usages d'Eau Non Potable ont vocation à se développer pour le rafraîchissement de la ville et le nettoyage de la voirie,

Considérant que depuis plusieurs années la Maire de Paris soutien un projet d'installation de transformation des bassins de Grenelle en ferme aquaponique,

Considérant que ce projet supprime une étendue d'eau de 2 000 M<sup>2</sup>.

Considérant que ces installations occulteront le caractère patrimonial du réservoir construit en 1888 et doté d'une remarquable structure voutée,

Considérant que l'élevage de poissons générera des nuisances olfactives pour les résidents des immeubles entourant les bassins alors que la Loi sur l'eau n'autorise pas les installations de pisciculture à moins de 100 mètres des habitations,

Considérant que cette activité impactera le paysage avec la mise en place de conteneurs et générera une pollution sonore induite par l'activité de l'exploitation,

Considérant qu'alors que nous devons faire face à une augmentation des pics de chaleur, la Mairie de Paris a délivré un permis de construire autorisant la mise en place d'immenses tunnels en plastique transformant ainsi un espace de rafraîchissement en îlot de chaleur au cœur d'un quartier particulièrement dense où l'on compte près de 50 000 Habitants/km<sup>2</sup>,

Considérant que le Plan Climat a entre autre pour objectif de créer 300 îlots de fraîcheur d'ici 2030 pour lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain et les épisodes de canicule,

Considérant que nous sommes favorables au développement de l'agriculture urbaine, dès lors que cette activité s'inscrit dans un site approprié,

Considérant que dans cet esprit nous avons accompagné l'installation d'une ferme urbaine,

Considérant notre mobilisation pour intensifier la végétalisation du 15<sup>ème</sup> arrondissement par la création de potagers, de trames vertes, de plantations d'arbres, etc...

Considérant le lancement de la concertation sur l'élaboration du futur plan local d'urbanisme bioclimatique,

Considérant les annonces de l'Exécutif parisien sur la prise en compte de la concertation locale

Considérant l'hostilité de l'association « Respiration 15 », des riverains et de la Mairie du 15<sup>ème</sup> à ce projet générateur de nuisances,

Sur proposition de Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Claire de Clermont-Tonnerre et les élus de Changer Paris,

Émet le vœu :

- qu'un site plus approprié soit trouvé pour l'installation du projet d'exploitation aquaponique porté par l'entreprise Green'Elle ;
- qu'une véritable concertation soit engagée au sein d'un Comité ad hoc afin d'aboutir à un projet de biodiversité respectueux du patrimoine et de l'environnement, co-construit avec les riverains, les associations du quartier et la Mairie du 15<sup>ème</sup>.